

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 23 mai 2016**CP2016_05_37
id. 2517

L'an deux mille seize le vingt trois mai , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**ALIMENTATION EN EAU POTABLE
PROGRAMME 2014**

Le Conseil Départemental soutient, depuis de nombreuses années, les travaux d'équipement des collectivités rurales, notamment dans le cadre de l'alimentation en eau potable.

Le dossier présenté a été retenu sur une programmation antérieure à 2016. Il bénéficiera donc des critères d'aides appliqués avant la modification de la politique, adoptée en session plénière du 16 mars 2016.

Les programmes adoptés annuellement, lors de l'examen du Budget Primitif, sont financés par des crédits du Département et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Lors du Budget Primitif, les engagements du Département sont définis à partir d'estimations prévisionnelles.

Il appartient à la Commission Permanente ~~d'ajuster le montant des~~ subventions départementales, en cours d'année, lorsque les aides complémentaires apportées par l'Agence de l'Eau sont connues.

Quelle que soit l'origine des financements, ces dossiers sont retenus selon des critères et taux d'intervention identiques, à savoir :

- 40 % d'aide pour les travaux sur les réseaux d'eau potable,
- 60 % d'aide pour les travaux liés aux usines d'eau potable.

Il s'agit là de taux d'aides maximums, tous co-financements confondus : aides Départementales et aides de l'Agence de l'Eau.

A noter que cet organisme peut intervenir par le biais de 2 fonds distincts :

- ses lignes de crédits traditionnels qui s'appuient sur la politique d'aide votée par le comité de bassin Adour-Garonne,
- ses lignes de crédits S.U.R. (Solidarité Urbain Rural) à destination des communes rurales et dont les critères d'éligibilité et taux d'intervention sont ajustés, pour chaque département, en fonction des attentes des différents Conseils Départementaux. Ces crédits font l'objet d'une co-programmation annuelle.

Seules les opérations jugées prioritaires par le Conseil Départemental dans le cadre de ses politiques peuvent faire l'objet de déplafonnements éventuels. L'Assemblée a donné compétence à la Commission Permanente pour réaliser ces ajustements.

Concernant le dossier pour lequel un positionnement de la Commission Permanente est sollicité, sont détaillés ci-dessous :

- un rappel du plan de financement prévisionnel établi lors du Budget Primitif 2014 (dans le rapport présenté en Commission Permanente du 26 Mai 2014, figure la liste complète des opérations retenues),
- une actualisation des participations de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Département sur ce dossier,
- le récapitulatif, par article budgétaire, du positionnement final du Conseil Départemental proposé sur ce dossier.

I - Plan de financement prévisionnel retenu lors du Budget Primitif 2014

Maître d'Ouvrage Opération	Opération		Subvention Départementale			Aide Agence de l'Eau SUR 2014 €	Total Subventions B.P. 2014 €
	Nature	Dépense éligible € HT	Annuités €	Principale €	Complé- mentaire €		
Commune de Corbarieu Travaux de sectorisation du réseau AEP sur la commune ENV02001/ENV02102	Réseau	29 900	---	5 980 20 %	---	5 980 20 %	11 960 40 %
Total		29 900	---	5 980	---	5 980	11 960

II - Actualisation des participations de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Conseil Départemental

Maître d'Ouvrage Opération	Opération		Subvention Départementale			Aide Agence de l'Eau SUR 2014 €	Total Subventions B.P. 2014 €
	Nature	Dépense éligible € HT	Annuités €	Principale €	Complé- mentaire €		
Commune de Corbarieu Travaux de sectorisation du réseau AEP sur la commune ENV02001/ENV02102	Réseau	29 900	---	---	---	15 225 50 %	15 225 50 %
Total		29 900	---	---	---	15 225	15 225

Suite à l'intervention de l'Agence de l'Eau à un taux plus élevé que prévu initialement, la subvention départementale prévisionnelle est annulée.

III - Intervention finale, par article budgétaire, du Conseil Départemental

Programmation Départementale 2014			
Maître d'ouvrage Opération	Annuités Article 20414282 Sous-fonction 61 €	Principale Article 204142 Sous-fonction 61 Opération EPTR €	Complémentaire Article 204142 Sous-fonction 61 Opération EPTC €
Commune de Corbarieu Travaux de sectorisation du réseau AEP sur la commune ENV02001	---	---	---
Total	---	---	---

La subvention principale prévue initialement au bénéfice de la commune de Corbarieu, à l'article 204112, sous-fonction 61 - opération EPTR est donc annulée.

Pour information, voici l'état de consommation des crédits inscrits au budget départemental de l'exercice en cours.

Article 204142 - sous fonction 61 - opération EPTR :

Autorisation de programme 2014:	772 579 €
Crédits déjà engagés :	499 978 €
Engagé à la Commission Permanente de ce jour :	0 €
Crédits disponibles :	272 601 €

Article 204142 - sous fonction 61 - opération EPTC :

Autorisation de programme 2014:	195 641 €
Crédits déjà engagés :	160 687 €
Engagé à la Commission Permanente de ce jour :	0 €
Crédits disponibles :	34 954 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Décide, compte tenu du relèvement de 20 à 50 % du taux d'intervention de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, d'annuler la décision d'attribution d'une subvention départementale à la commune de Corbarieu, prise à hauteur de 5 980 € dans le cadre du plan de financement prévisionnel retenu dans le cadre du Budget Primitif 2014 pour l'opération de sectorisation du réseau visé ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC